



Comment prendre en compte la demande d'un tiers en présence du consommateur

Objectif

Faire la part des demandes respectives du tiers et du consommateur, puis s'attacher à la nature de leur relation et s'accorder sur un objectif.

Méthode

- Poser le cadre de consultation.
- Recueillir le vécu et les perspectives de chacun sur la situation.
- Faire préciser la demande de chacun en repérant leurs souffrances.
- Proposer une information en partant de leurs connaissances et représentations.
- Aider aux alliances entre le tiers et le consommateur en dissociant les divergences et convergences.
- S'accorder sur un objectif acceptable à court terme.

Justification

- La demande du tiers est le plus souvent sous-tendue par des enjeux relationnels majeurs.
- Un cadre clair favorise le respect de la parole et de la position de chacun.
- Aborder leurs relations ouvre à l'expression des motivations, des inquiétudes et des conflits sous-jacents
- Le suivi nécessite une base minimale d'accord.

Méthode

Poser un cadre de consultation qui rappelle la neutralité et la confidentialité, (chacun doit être respecté dans son expression) et qui favorise la verbalisation de la situation à partir de chaque point de vue.

Recueillir les points de vue sur la situation et s'enquérir de leurs représentations relatives au cannabis en aidant chacun à exprimer comment il perçoit la genèse, l'évolution, l'ancienneté, le caractère structurel (troubles du comportement), conjoncturel (crise d'adolescence,...) de la situation. Les problèmes familiaux, affectifs et sociaux peuvent informer et questionner sur l'interaction consommation, consommateur, et contexte familial.

Faire préciser la demande de chacun en repérant leurs souffrances. Faire exposer la situation par l'un des consultants, si possible celui qui a appelé, faire compléter par les autres en s'attachant à ce que chacun puisse prendre la parole. A cette occasion le médecin découvre les relations entre le tiers et la personne consommatrice. L'enjeu est de repérer le niveau de souffrance de chacun, les enjeux relationnels sous-jacents, et les souhaits plus ou moins exprimés. L'usage de cannabis étant souvent la cristallisation de non-dits et de conflits anciens, le médecin restera attentif aux interactions relationnelles sans oublier la position des autres membres absents de la famille.

Proposer une information éclairée et scientifiquement validée sur les effets et dommages du cannabis en partant de leurs connaissances et représentations, en prenant du temps et en se situant exclusivement dans le champ médical. Remettre éventuellement un support d'information.

Aider le tiers et le consommateur au cours des échanges, à repérer les zones de désaccord mais surtout les zones d'accord à partir desquelles le médecin, consommateur et tiers pourront s'appuyer pour engager un processus de changement concerté.

S'accorder sur un objectif acceptable pour la prochaine consultation pour poursuivre un accompagnement ou pour adresser à une consultation spécialisée. Divers processus pourront être choisis : revoir le jeune seul, revoir les parents sans le jeune, solliciter un parent absent, les voir ensemble... Tout dépendra des objectifs choisis. L'important est qu'ils restent à la portée de la compétence du médecin. D'autre part, le

questionnaire d'auto évaluation ALAC peut être remis au consommateur afin de préparer la prochaine consultation.

Justification

Poser un cadre de consultation permet d'instaurer un climat propice à verbaliser les difficultés et renouer le dialogue. Il évite des alliances trop rapides et les non-dits entre le patient adolescent et les adultes (parents et médecin lui-même souvent parent). La présence d'un tiers respecté par chacun, permet surtout de calmer les tensions et de favoriser un terrain d'entente.

Etudier les relations entre le tiers et la personne consommatrice. Il existe un véritable quiproquo sur les causes, les conséquences et la fonction du cannabis entre les jeunes et leurs parents. Les points de vue sont le plus souvent opposés, chacun insistant sur les aspects qui renforcent son propre point de vue. Invariablement, le tiers souligne les différentes perturbations provoquées par la consommation qui ont justifié l'intervention initiale. Il évite ainsi d'aborder les problématiques familiales ou celles du couple. Cependant les connaissances de chacun sont profitables à l'échange, le médecin se contentera de les moduler et de les relativiser dans leur contexte.

Demander leur avis et arriver à un accord acceptable augmente l'implication de chacun, leur permettant de s'inscrire dans une proposition de suivi durable. Il existe des domaines où les adultes et les jeunes peuvent se rapprocher. Elles sont souvent peu abordées en raison des conflits récurrents. Ce suivi ne pourra se mettre en place qu'avec l'accord de chacun. La proposition doit être précise :

- un rendez-vous pour une évaluation, plus complète de la consommation, des entretiens individuels de soutien ou des entretiens communs qui ne travailleront que sur la relation.
- un suivi conjoint avec un/des confrères et/ou une structure spécialisée en cas de problématique psychiatrique. Dans ce cas, les objectifs et les conditions des échanges d'information entre les professionnels seront précisés à chacun.
- un suivi dans la durée à étapes négociées, acceptables, acceptées et progressives.